

**Séance d'installation**

**CR**

**Mandature 2021-2028**

**Règlement budgétaire et financier**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4312-5,  
**VU** le référentiel M57,  
**VU** l'instruction NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M57, M71 et M4,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement du groupe L'Ecologie Ensemble portant sur le règlement budgétaire et financier

**ENTENDU** les interventions de Lucie ETONNO, Guillaume GAROT, François DE RUGY, Franck NICOLON, Pascale HAMEAU, Véronique MAHE, Mélanie COSNIER, William AUCANT, Arash SAEIDI, Philippe HENRY, Sabine LALANDE, Hervé JUVIN, Franck LOUVRIER, Isabelle LEROY, Antoine CHEREAU, Laurent DEJOIE, Christelle MORANCAIS

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

le règlement budgétaire et financier tel que figurant en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 27/07/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs